

Le projet de l'enfant, de l'adolescent, du jeune majeur

La situation de danger vécue par un mineur déclenche une interpellation sociale. Si cette situation ne peut être réglée par des interventions administratives, contractuelles, comme définies par la loi de Mars 2007, une procédure judiciaire civile s'ensuit.

L'intervention du Juge des Enfants peut donc instaurer, à la suite d'un signalement d'enfant en danger et/ou une information préoccupante, une mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert. Ce processus de mobilisation graduée engage des procédures et des compétences institutionnelles clairement identifiées et déclinées dans les « étapes incontournables d'une AEMO » telles qu'elles sont mises en œuvre à la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis.

Cette mesure éducative fait appel à quatre références essentielles :

- la distanciation : réelle, imaginaire ou symbolique
- l'aide sous contrainte : dimension complexe et paradoxale pour les familles
- la dimension institutionnelle : le service et l'association
- l'intelligence collective : la synthèse et l'évaluation

Lorsque la notion de danger n'est plus de mise mais qu'il faille poursuivre une aide et/ou un accompagnement éducatif, une mesure d'Action Educative à Domicile pour être contractualisée entre l'ASE et la famille qui se déclinent également à travers les « étapes incontournables d'une AED ».

Pour ses deux types de mesures éducatives, prise en charge par un travailleur social, un projet personnalisé est rédigé soit par le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC), soit par le Document Individuel Accompagnement (DIA) : ces documents définissent la nature et les objectifs de la prise en charge. Ils sont élaborés avec la participation des parents, du mineur ce qui fait qu'ils participent à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accompagnement.

En complément de nos interventions éducatives, nous utilisons des « outils et des modalités de prise en charge spécifiques » en lien avec le projet du jeune, comme :

- La co-intervention éducative et/ou psycho-éducative
- Les actions / activités collectives et de socialisations
- Les approches interculturelles
- Les groupe enfants ou le groupe femme
- Les interventions d'une Travailleuse Sociale et Familiale TISF
- Le séjour éducatif

Chaque mesure éducative fait l'objet de plusieurs temps d'évaluation en équipe durant lesquelles nous utilisons des supports techniques comme le génogramme et/ou le réseaugramme.

Quelques principes éthiques :

- Considérer l'être humain comme sujet à part entière dans sa dimension tant personnelle que culturelle, dans le respect de son histoire et de sa différence. Fonder notre mission sur le respect et la promotion de la personne
- Respecter l'autorité parentale
- Accompagner le jeune qu'on lui confie vers un mieux-être
- Intervenir dans le respect et la dignité des différents acteurs composant la famille